

PAGE DES SIGNATURES

Exercice 2016

Et a donné lieu aux observations suivantes.
A Saint-Denis, le **03 MARS 2017**

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À

Pour le Directeur Régional
des Finances Publiques de La Réunion
le responsable de service CEPL

, le

Hughes ARZAL
Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SPANC DE LA CASUD pendant l'année 2016 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

le 9 mars 2017

Alain RAGOT
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

À, le

Vu par

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

À Tampon

, le 26/03/17

Monsieur André TAMON

